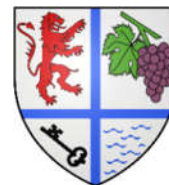




DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

MAIRIE DE SAINT ROMAIN EN GIER



Arrondissement de Lyon

CONTRAT ET REGLEMENT INTERIEUR

LOCATION DU :.....

SALLE DU MILLE CLUB

SALLE DU STADE

HANGAR DE LA BRICOTTE

NOM et Prénom :.....

Adresse :.....

Tél :.....Mail.....

Objet de la réservation :.....

Un particulier

Une association

Un professionnel

Fournir à la mairie de St Romain en Gier :

- Attestation d'assurance de responsabilité civile indiquant la date de location.
- Chèque de caution salle, de caution ménage et chèque de règlement à l'ordre **du trésor public**.
- Photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (pour les extérieurs).
- Signer le règlement intérieur de la location.

Chèque de caution :

Les chèques de caution seront rendus après l'Etat des lieux **ET** encaissement du règlement. Si des dégâts sont constatés, en cas de dégradations, tout objet sera remboursé selon les tarifs en vigueur, et pris sur la caution, ainsi que pour le manquement de la propreté des lieux. Le chèque de caution sera encaissé à titre de provision et la personne ayant loué la salle sera convoquée en mairie. Les chèques de caution seront détruits le mois suivant de la location.

Rendu intégral de la caution en cas de décès ou d'hospitalisation.(joindre justificatif).

Rendu partiel en cas d'annulation de moins de 2 mois avant la date de location.

Encaissement de 150.00 € pour le mille club.

Encaissement de 300.00€ pour la grande salle des fêtes du stade

Remise des clés sur place avec état des lieux entrant :

Vous devez contacter l'agent technique pour fixer les horaires des états lieux.

Téléphone du service technique : 06.89.34.36.90

Mairie de Saint Romain en Gier – Place Louis Pingon – 69700 SAINT ROMAIN EN GIER

mairie@saintromainengier.fr

Entretien et rangement :

Le ménage doit être fait impérativement (balayage et lavage des différentes surfaces carrelées, l'estrade, les toilettes, le bar, la salle).

Les tables devront être nettoyées et rangées par 10 sur chaque chariot et les chaises nettoyées et empilées par 10 ou 12 maximum à la grande salle des fêtes.

Les poubelles seront à déposer à **l'extérieur** du portail vert pour la grande salle des fêtes, et dans le bac à l'extérieur pour le Mille club.

Un nettoyage des abords de chaque salle doit être fait : mégots, canettes, gobelets, papiers...etc pour le respect de l'environnement et des riverains.

Salle du Mille club : respecter les riverains : ne pas stationner devant les habitations et attention au bruit surtout l'été.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions seront prises et délibérées en conseil municipal.

INTERDICTION DE FUMER DANS LES SALLES

Capacité d'accueil :

Mille Club : 50 personnes

Grande salle : 300 personnes

TARIFS DES LOCATIONS

	MILLE CLUB	GRANDE SALLE	BRICOTTE
Habitants du village	220.00 €	540.00 €	350.00 €
Cauton salle	300.00 €	600.00 €	700.00 €
Associations village	50.00 €	100.00 €	80.00 €
Cauton salle	300.00 €	600.00 €	160.00 €
Extérieurs	440.00 €	960.00 €	700.00 €
Cauton salle	1 000.00 €	1 500.00 €	1 200.00 €
Cauton ménage	100.00 €		

Possibilité de louer les salles au maximum deux fois par an par famille St Romanaise sinon le tarif extérieur sera appliqué.

Pour la bonne marche des locations de salle sur St Romain en Gier, merci de respecter ce règlement que chaque locataire devra signer pour acceptation des conditions.

Fait en double exemplaire à St Romain en Gier, le

Lu et approuvé

Nom et Prénom du signataire,

Le Maire

Virginie OSTOJIC